

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMPAGNIE MARITIME FLANDRIS – RÉSERVATIONS EN LIGNE ARTICLE 1 : OBJECTIF DU LOGICIEL DE RESERVATION EN LIGNE Par moyen du logiciel de réservation en ligne de la compagnie maritime Seastar, vous pouvez acheter des billets à l'avance pour une de nos excursions. Comme les places sont limitées et dépendent du type de navire, les billets réservés ne sont valables qu'à la date choisie. Vous pouvez seulement réserver des billets pour les dates qui sont toujours disponibles dans notre système de réservation en ligne. Les ventes seront terminées 1 jour ouvrables avant l'excursion.

ARTICLE 2 : TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT Par moyen du logiciel de réservation en ligne, vous achetez des billets qui doivent être complètement réglé à l'avance avec une carte de crédit, carte bancaire ou par télépaiement. La "Compagnie Maritime Seastar" sera mentionnée comme débiteur sur l'extrait de compte bancaire.

ARTICLE 3 : CONFIRMATION DE LA RESERVATION Après l'enregistrement de votre réservation, vous recevrez une confirmation de réservation automatique. Après la bonne réception de votre paiement, vous recevrez également une confirmation de paiement. Vous devez imprimer cette confirmation et l'apporter le jour de l'excursion et la remettre lors de l'embarquement. Sans cette confirmation, l'embarquement vous sera refusé.

ARTICLE 4 : MODIFICATIONS DE LA RESERVATION Des modifications d'une réservation à la demande du client doivent être effectuées en passant par notre service de réservations (par e-mail ou par téléphone). Dans ce cas-là, un frais administratif de 10% de la somme totale des billets à modifier avec un minimum de 5,00 Euros est calculé. Au cas où votre réservation doit être modifiée à cause d'une annulation de la part de la compagnie maritime (voir art. 6 ci-dessous), cette modification peut être faite gratuitement en passant par notre service de réservations.

ARTICLE 5 : REMBOURSEMENTS / ANNULATIONS Les billets sont complètement payés à l'avance et non remboursables. Des remboursements ne sont pas possibles. Des annulations sont possibles à 100% du prix d'achat total.

ARTICLE 6 : ANNULATIONS DES EXCURSIONS PAR LA COMPAGNIE MARITIME Le programme établi est un programme à titre indicatif. Si celui-ci s'avère pas faisable à cause d'un problème d'organisation, insuffisamment de participants, de raisons nautiques, de navigation ou de sécurité (brouillard, tempête, marée défavorable, panne de moteur, etc.), les responsables de la société d'armateurs Seastar ainsi que les marinières se réservent le droit de modifier le programme. Vous seriez – si possible – mis au courant à l'avance pour téléphone ou par e-mail, au plus tard le jour avant l'excursion. Par conséquent, il est important que nous ayons vos coordonnées exactes. Seul le capitaine peut annuler une excursion et la reporter. Dans ce cas-là, la compagnie maritime Seastar ne peut pas être tenue responsable pour donner de la compensation ou autre chose. En cas d'annulation de votre excursion par la compagnie maritime-même, vos billets resteront valables pour une excursion comparable, selon disponibilité, à prendre dans l'année après la date d'excursion originale. Dans ce cas-là, vous devez contacter notre service de réservations par e-mail (info@seastar.be) ou par téléphone (058/23 24 25), qui transférera votre réservation manuellement à une autre date de votre choix. Vous recevrez une nouvelle confirmation, à remettre lors de l'embarquement.

ARTICLE 7 : NON-PRESENTATION (ABSENCES) ET ARRIVEES TARDIVES Si le propriétaire des billets réservés ne se présente pas (quelle que soit la raison) à l'heure d'inscription et la place d'embarquement fixée (voir confirmation), il sera considéré comme une non-présentation (passager absent) et l'enregistrement et la procédure d'embarquement seront terminés. Il est possible que l'accès au navire soit interdit aux passagers qui se présentent trop tard. Dans ce cas-là, des remboursements ne seront pas possibles non plus. La compagnie maritime Seastar dispose de plusieurs quais d'embarquement à Nieuport. Faites donc très attention à la dernière heure d'enregistrement et à la place d'embarquement !

ARTICLE 10 : RESPONSABILITES DES PASSAGERS Les responsabilités des passagers sont les suivantes : Se conformer à l'autorité du capitaine. S'abstenir d'actions et comportements qui pourraient mettre en danger la sécurité du navire et des passagers (p. ex. nager sans permission du capitaine). Se déplacer toujours d'une façon tranquille et sûre dans le navire . Faire de son mieux pour offrir de l'assistance en cas de situations d'urgence. Il est possible que l'armateur ou le capitaine interdise l'embarquement à des personnes qui semblent être sous influence d'alcool. La consommation de boissons alcoolisées à bord doit aussi être limitée. Les passagers peuvent en aucun cas être sous influence pendant l'excursion. Chaque consommation nonmédicale de drogues ou de narcotiques est strictement interdite. En cas d'incidents, les instances responsables peuvent faire un dosage de l'alcoolémie et/ou de drogues et l'armateur ou le capitaine ont l'autorité de faire enlever un passager du navire. Tous les frais et indemnités qui ressortent d'une telle situation seront pour le compte du passager. Les passagers doivent déposer tous les déchets (p. ex. des boîtes, bouteilles ou autres choses) dans les poubelles spécialement installées dans le navire. En aucun cas, ils peuvent être jetés par-dessus bord. Nous renvoyons à notre politique d'environnement, ISM 336/2006.